



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élevage

Question écrite n° 32423

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question de la sauvegarde de la biodiversité domestique et sauvage en France. Des milliers d'éleveurs amateurs français travaillent à la sauvegarde de la variabilité génétique et de la protection de la biodiversité domestique. Cependant, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'introduction en France de la convention élaborée par le conseil de l'Europe en 1987, qui porte une vision radicale de la protection des animaux, en interdisant plusieurs races d'animaux jugées « handicapées » ou « torturées » (teckels, bassets, chats persans, oiseaux à huppe, lapins nains, poules et pigeons à pattes emplumées...), et ferait disparaître de notre paysage une grande quantité de races animales. C'est pourquoi il lui demande si elle compte soutenir et reconnaître ces démarches de sauvegarde des espèces par l'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32423

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 591

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)